

Réforme territoriale : le grand jeu de Meccano de François Hollande

Tout d'abord, un rappel : présentée comme une « révolution institutionnelle » par M. Valls lors de son discours de politique générale en avril 2014 à l'assemblée nationale, la réforme territoriale veut diviser le nombre de régions par 2 et supprimer, à terme, des départements, avec l'instauration de métropoles aux pouvoirs étendus. Dans quel but ? Simplifier le « mille-feuille » territorial - et surtout faire des économies - et « crédibiliser » les réformes de structure aux yeux de Bruxelles.

Concrètement, le nombre de régions est passé de 22 à 13 en métropole et les départements n'ont vu modifier que le nom de leurs élu-e-s et leur mode de scrutin. Cette réforme s'avèrera-t-elle finalement anodine ? Loin s'en faut ! Son essence libérale se heurte à des logiques de marchandage avec des barons locaux, donnant au final une répartition des compétences incohérente et déconnectée des enjeux démocratiques.

Ainsi, dans le cas de la fusion des 2 régions normandes, le rôle de capitale sera finalement attribué à Rouen (poids de la « fabiusie » oblige), alors que, intégré dans l'espace économique parisien, il a une place singulière à l'échelle de la Normandie.

En compensation, Caen devrait accueillir les sièges du futur rectorat, de la COMUE (regroupement des universités et écoles d'ingénieurs) et de l'agence régionale de santé.

Les questions clés pour les habitants de cette nouvelle région sont évidemment celles de l'accès aux services publics et de l'efficacité de leur organisation, liée aux compétences dévolues aux nouvelles collectivités territoriales. Les interrogations demeurent : la loi qui définira ces nouvelles compétences n'est pas encore votée et fait l'objet de discrètes tractations. Elle aura de fait des conséquences importantes sur les missions de nombreux personnels (y compris dans l'éducation et l'enseignement supérieur) et les difficultés de transports publics, en particulier entre Caen et Rouen, ne leur faciliteront pas la tâche !

Les enjeux de démocratie, essentiels à nos yeux, demeurent les grands absents de cette réforme, grand bricolage bureaucratique plutôt que simplification administrative au service des habitants.

Pierre-Emmanuel BERCHE, SNES-up, Rouen.

www.ecoleemancipee.org

Le 19 mai : Toutes et tous en grève pour le retrait de la réforme du collège !

La réforme du collège annoncée par la Ministre pour la rentrée 2016 a tous les défauts : autonomie à outrance des chefs d'établissement dans la gestion des personnels et des contenus enseignés, déréglementation forcée des horaires de cours (par leur diminution pour, entre autres, la création des « Enseignements Pratiques Interdisciplinaires », EPI).

Associée à la modification des programmes qui seront définis par cycle et à la réforme des obligations de services des professeur-e-s, c'est une véritable machine de guerre lancée contre les cadres protecteurs et nationaux qui subsistaient au sein du collège. Cette réforme est très contestée, dans la droite notamment (grande hypocrisie quand on constate que la réforme des lycées qu'elle avait conçue est analogue...) mais aussi au sein même du parti socialiste.

Ainsi la période est propice pour faire entendre notre colère : c'est pourquoi la grève du 19 mai est importante, la mobilisation s'impose et elle devra se poursuivre. Des suites rapides seront à rechercher malgré la fin, proche, de l'année scolaire et la lutte devra se poursuivre dès la rentrée !

Clément LEFEVRE, Collège F. Léger, Petit Quevilly.

En grève et dans la rue le mardi 19 mai !

Le SNES-FSU, avec le SNUEP-FSU, le SNEP-FSU, le SNALC-FGAF, le SNFOLC, le SNETAAFO, la CGT Educ'Action et Sud Éducation appellent à des manifestations le mardi 19 mai :

- **ROUEN** : 10h30 au Rectorat, manifestation suivie d'un pique nique sur les pelouses de la préfecture et d'une assemblée générale.
- **LE HAVRE** : manifestation à 10h30, Franklin. Assemblée générale à 14h30.
- **EVREUX** : 14 h à l'IA 27, manifestation suivie d'une assemblée générale.

POUR NOUS
CONTACTER

76 : LE HAVRE : veronique.ponvert@orange.fr
stephanie_moi1980@yahoo.fr

ROUEN : annedesj@orange.fr
pierre.berche@univ-rouen.fr

27 : PT-AUDEMER : pascal.adams@wanadoo.fr
LOUVIERS : philippe.thouement@wanadoo.fr

Le latin et le grec : à la trappe !

Les collégiens de zones défavorisées, et les autres, n'auront plus le droit d'étudier le latin et le grec. Actuellement, ces options sont un élément important de l'instruction de plus d'un demi-million d'élèves du collège unique : l'accès en a été démocratisé et réunit des élèves différents dans une mixité sociale bénéfique. Il s'agit d'une vraie formation intellectuelle et culturelle qui lutte contre les privilèges de la naissance : elle met les élèves à égalité devant une langue morte nouvelle pour tous, donne à des élèves démunis les sources du français et des langues européennes, de la littérature et des arts, et propose à des adolescents souvent prisonniers de leur milieu, des textes qui favorisent la distance critique et l'universalité : les Anciens ont traité de questions de société, de mœurs, de guerre, de citoyenneté, de démocratie, et ont cherché à dominer l'irrationnel par une pensée scientifique et laïque.

Mais les options sont un gisement d'heures qu'il faut récupérer. Ignorant les véritables bénéficiaires de ces langues et utilisant cyniquement un préjugé dépassé, Najat Vallaud-Belkacem prétexte que leur pourcentage, 20%, révèle un élitisme insupportable. Elle retire donc le latin et le grec de la liste des disciplines du collège et, pour cacher leur éviction, les abandonne à un système irréalisable lié à des décisions locales : pour enseigner latin et grec, il faudrait avoir l'autorisation de prendre des heures aux autres matières (pour un EPI interdisciplinaire), ou aux dédoublements de classe (pour les cours de langue)! Autant dire que seuls une pincée d'établissements favorisés, moins demandeurs de remédiation, auront le privilège de les proposer. La gauche gestionnaire signe la fin de l'humanisme pour tous.

Agnès JOSTE, Le Havre.

REP + : le nouveau jouet des chefs d'établissement

La réforme de l'éducation prioritaire, mise en application à la rentrée 2015, ne sera pas celle que l'on attendait. Les assises de l'éducation prioritaire avaient, pourtant, reconnu en 2013 que, dans certaines zones, il était nécessaire de reconsidérer le métier d'enseignant en REP+. Cette reconnaissance a conduit à la pondération des heures de cours au collège afin de réduire les maxima de service, de libérer du temps pour réaliser d'autres tâches (rencontres avec les parents, projets, réunions d'équipes selon les besoins) : c'était bien là le cœur de cette réforme !

Si la réforme prévoit que ce dispositif n'a pas « vocation à se traduire par une comptabilisation », le chef d'établissement (CE) de notre collège a occupé ce temps dégagé par des réunions obligatoires dont le planning et les thématiques ont été décidés en amont, sans concertation avec l'équipe éducative. La pondération est alors devenue un moyen de pression supplémentaire sur les personnels travaillant en REP+, conduisant à une augmentation de notre temps de travail et de présence au collège. Les réunions s'accumulent depuis le début de l'année (jusqu'à 7 heures par semaine), aux dépens de nos heures de cours parfois annulées.

Face à ces pressions managériales du CE et à la dégradation de nos conditions de travail, instaurer un rapport de forces est indispensable à l'ensemble de l'équipe. Afin de faire remonter ces dysfonctionnements internes, nous avons demandé une audience au DASEN adjoint. Mais le constat établi ne se retrouve pas qu'à l'échelle de notre collège : c'est pourquoi il faut une réponse collective des réseaux REP+ face à ces attaques qui desservent l'éducation prioritaire !

Maïte DOUMEINGTS, Collège Henri Wallon, Le Havre.

Défense des sans-papiers, toujours une nécessité !

Après l'attentat du 7 janvier, Hollande et son premier ministre n'ont cessé de rappeler la nécessité de défendre les valeurs républicaines, en premier lieu à l'école. Mais comment peut-on défendre la liberté, l'égalité et la fraternité quand ces valeurs sont remises en cause au quotidien par ceux qui sont chargés de les faire respecter ? Pour exemple, la situation de certaines familles sans-papiers au Havre. Des élèves d'une école primaire sont menacés d'expulsion car leur mère est sous la menace d'une OQTF. D'autres, scolarisés-es dans un collège, ont été contraint-e-s de dormir pendant plusieurs jours dans des cages d'escalier car leur mère ne bénéficiait plus d'un hébergement d'urgence. Une fois de plus, ce sont des citoyens aidés par des associations qui ont pris leurs responsabilités afin de répondre à des situations indignes qui sont dans la droite ligne des gouvernements précédents. Ces familles ont pour la plupart été chassées de chez elles par les guerres et la misère. Quand on voit ce qui se passe quotidiennement au large des côtes italiennes et les drames qui s'y déroulent, nous sommes loin de la propagande ignoble véhiculée par l'extrême droite et reprise par la droite d'une « Europe passoire » et des immigré-es « profiteur-euses ». La défense des sans-papiers est plus que jamais à l'ordre du jour. Il est aujourd'hui évident qu'il n'y a plus aucune différence entre la politique menée par Sarkozy-Hortefeux et celle appliquée par Hollande-Valls. Le combat pour l'arrêt des expulsions et la régularisation des sans-papiers est toujours à l'ordre du jour.

Alain PONVERT, Collège Joliot Curie, Le Havre.

Carte scolaire 2015 : les enfants ont des droits, l'Inspection Académique a des devoirs qu'elle ne respecte pas

Un premier bilan de la carte scolaire peut être fait : dans le 76, 91 fermetures de classe sont prononcées, pour 49 ouvertures. Ce solde, négatif comme chaque année, quelle que soit la tendance démographique (hausse légère ou stabilité), quel que soit le gouvernement, confirme la réalité que ne parvient plus à cacher la « priorité » au primaire affichée : les effectifs continuent d'augmenter, les conditions de travail et d'apprentissage de se dégrader.

Ainsi la concurrence installée entre les écoles se maintient. Mais elle se double cette année d'une opposition entre l'Education Prioritaire et les autres. Dans le secteur du Havre 14 des 17 ouvertures de classe concernent l'EP, auxquelles il faut ajouter 5 maîtres surnuméraires et 14 postes de remplaçants pour les décharges en REP+. Ces mesures, nécessaires évidemment, se font avec une dotation en postes insuffisante. La facture est donc présentée aux autres écoles. Dans le secteur du Havre, l'addition est salée : 28 fermetures de classe (27 hors EP) ! La disparition des seuils, en supprimant le minimum de transparence qui existait, permet par exemple de porter des effectifs de maternelle à 32 ou 33 élèves par classe.

Les mobilisations (Education Prioritaire, Guesde, parents contre les fermetures ou les fusions), comme l'action du SNUipp-FSU qui a obligé l'IA à rendre 55 postes « planqués », ont mis en difficulté l'administration, forcée de revoir sa copie (les premières propositions posaient 123 fermetures pour 24 ouvertures). Ces victoires, significatives mais locales, ponctuelles, doivent trouver un prolongement plus large : c'est au mur de l'austérité, aux choix politiques d'un gouvernement libéral qu'il faut s'attaquer.

Thomas AUDIGIER, Ecoles du Havre : Élémentaire Jean Jaurès Maternelle Jules Durand, Maternelle Lamartine.